

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2010

Vote des subventions 2010 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit, les subventions pour l'année 2010 :

Amicale cyclo du Saint-Savinois	300 €
Association USEP de Chauvigny	100 €
C.A.S.S.S.G.	1.600 €
C.A.S.S.S.G. : Ecole	700 €
Pétanque Saint-Savinoise : Concours	200 €
Société Bouliste de SAINT-SAVIN	100 €
Société Bouliste SAINT-SAVIN : Concours Pentecôte	1.200 €
Société Bouliste SAINT-SAVIN : Lundi Pentecôte	250 €
Société Bouliste de SAINT-SAVIN : Ecole	150 €
Club de Judo (Judo Club Chauvinois)	170 €
Tennis Club du St-Savinois	100 €
Tennis Club du St-Savinois : Ecole	400 €
Tennis de table	540 €
Tennis de table : Ecole	700 €
Union des Pêcheurs de la Gartempe	200 €
A.C.C.A.	150 €
Comité des Fêtes SAINT-SAVIN : Animation estivale	4.000 €
Comité des Fêtes de Saint-Savin : Bal du 14/07	1.700 €
Comité des Fêtes SAINT-SAVIN : Course de Pâques	1.450 €
Association pour la Promotion de la Lecture dans le Dépt de la Vienne	100 €
Centre Cantonal Culturel	160 €
Centre Cantonal Culturel : Comité jumelage	310 €
Comité Départemental du Tourisme	100 €
A.D.M.R. Subvention plafonnée	4.500 €
Association des Donneurs de Sang	155 €
Banque Alimentaire de la Vienne	100 €
Job's Services	50 €
Prévention Routière	35 €
FNATH	75 €
U.F.V.G.A.C.	170 €
U.N.C.A.F.N.	80 €
EMIG (945 habitants x 2,50 €)	2362.50€
Les Fous du Volant (Badminton)	200 €
A.F.M. (Téléthon 2010)	80 €
A.P.E. Ecoles maternelle et primaire SAINT-SAVIN	230 €
Club de billard	155 €
C.O.M.C.	1.500 €

Secours Catholique	100 €
E.P.C.C. Abbaye de Saint-Savin	5.000 €
Association Vidéo	200 €
Association des Commerçants non sédentaires de la Vienne : 1 animation marché de Saint-Savin un vendredi	230 €
Union Sportive Chauvinoise Cycliste « Prix de la Gassotte »	500 €
Coopérative scolaire : 1^{er} versement pour la classe de neige 2011	1.250 €
Association « et si on dansait »	150 €
Ecomusée (945 habitants x 0,40 €)	378 €
TOTAL	32.180,50 €

Vente du bâtiment de l'ancienne gendarmerie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable pour la vente du bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Monsieur PAILLIER Rémy pour le prix net de 65.500 € pour la commune. Les frais dus à l'Agence RANGER IMMOBILIER SARL, seront réglés par M. PAILLIER Rémy pour la somme de 4.500 €.**

Convention générale pour l'entretien et la réparation de la voirie, conclue avec le SIMER :

Le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la Convention avec le SIMER,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'autoriser à signer les devis afférents à la mise en œuvre du plan d'entretien de la voirie, dans la limite des crédits budgétaires prévus en section de fonctionnement.**

SIMER : Informations sur la réorganisation du service de gestion des déchets ménagers :

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un document édité par le SIMER sur le plan d'optimisation du service Gestion des déchets (2010-2011).

Les objectifs généraux de la démarche :

- 1°) Moderniser le service et adapter le niveau de service apporté aux usagers,
- 2°) Limiter la hausse des redevances à 1% par an en moyenne jusqu'en 2015 en faisant face à la disparition à l'horizon 2015 du loyer versé par l'exploitant du centre d'enfouissement du VIGEANT.

Convention de refacturation des prestations de conseil en orientation énergétique avec la CCM :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **autorise le Maire à signer la convention de refacturation de conseil en orientation énergétique (COE) ainsi que tous documents relatifs à ce dossier,**
- **autorise le Maire à régler la somme de 447,24 € à la CCM.**

Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail pour les missions opérationnelles et la formation :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour la signature de la convention,**
- **autorise le Maire à la signer ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.**

Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif au diagnostic accessibilité des ERP de la CCM et des communes adhérentes :

La loi du 11 février 2005 a fixé les échéances suivantes quant à la réalisation des diagnostics accessibilité :

- **ERP de 1ère catégorie (ERP > 1500 personnes) : 1er janvier 2010;**
- **ERP de 2ème catégorie (ERP de 701 à 1500 personnes) : 1er janvier 2010;**
- **ERP de 3ème catégorie (ERP de 301 à 700 personnes): 1er janvier 2011;**
- **ERP de 4ème catégorie (ERP de 300 personnes et au dessous): 1er janvier 2011;**
- **ERP de 5ème catégorie (ERP dans lequel l'effectif du public n'atteint pas le chiffre fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'activité): échéance non définie.**

Cette même loi a également fixé l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour que les travaux de mise en accessibilité des établissements de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie soient réalisés.

Dès lors, la constitution d'un groupement de commandes entre la CCM et les communes intéressées en vue de la passation d'un marché public relatif au diagnostic accessibilité des ERP permettrait d'effectuer ce marché de manière globale. Ainsi, le groupement de commandes pourrait bénéficier de coûts de diagnostic plus avantageux, solliciter des subventions (la Région étant susceptible de financer jusqu'à 50% du montant du diagnostic, le FNADT sera également sollicité) et faire des économies quant aux frais de consultation (publication, dématérialisation du dossier de consultation, etc...).

En outre, la CCM complètera le financement à hauteur de 50% de la somme restant à la charge de la commune, par le biais de la mise en place d'un fonds de concours aux communes, spécifique au diagnostic accessibilité des ERP communaux. Par conséquent, les communes pourront solliciter, si elles le souhaitent, la CCM afin de bénéficier de ce fonds de concours.

Le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin :

- **De l'autoriser à signer ladite convention de groupement de commandes avec la CCM et tout document s'y rapportant ;**
- **De l'autoriser à solliciter le fonds de concours relatif au diagnostic accessibilité des ERP auprès de la CCM et de signer tout document s'y rapportant ;**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Le référent accessibilité désigné et qui devra être sollicité pour les questions d'accessibilité est M. Jacques ROLIN.

Acquisition d'un tracteur pour le service voirie :

Lors du vote du budget 2010, un crédit de 70.000 € a été inscrit en section d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur équipé d'un chargeur ainsi que d'un broyeur.

Quatre devis pour du matériel neuf ont été établis. Voici le détail des propositions qui tiennent toutes compte d'une reprise de l'ancien tracteur FIAT équipé d'un chargeur et d'une épareuse :

DOUSSET Matelin	CLOUÉ	GONNIN	AGRI 86
74.748 € TTC	69.186 € TTC	68.172 € TTC	67.932,80 € TTC

Le Conseil Municipal par :

- **8 voix pour,**
- **2 voix contre, celles de P. MICHON (Procuration B. LEUDIÈRE),**
- **1 abstention, celle de M. BOISDIN,**
 - **Décide de passer commande de ce matériel auprès de AGRI 86.**
 - **Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le bon de commande et la convention à passer entre la Commune et Agri 86 pour le financement qui s'effectuera sur 4 années sans intérêt.**
 - **Autorise le Maire à faire les virements de crédits nécessaires pour le règlement du matériel acheté et pour la reprise de l'ancien.**

Voirie Communale : Programme 2010 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est impératif de réaliser des travaux sur la voirie communale notamment :

- Route des Verreries,
- Rue Prosper Mérimée,
- Chemin de la Garenne,
- Chemin de Bourrouy.

Il a demandé 3 devis.

La somme disponible au budget 2010 est de 60.000 € suite au virement de crédits provenant de l'opération 305 (Acq. Tracteur + broyeur) sur l'opération 310 (Programme voirie).

Affaire Commune de SAINT-SAVIN/FABIEN Jean-Michel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Maître LACHAUME le 20 avril dernier afin de préparer la défense de la Commune dans l'affaire qui l'oppose à M. FABIEN Jean-Michel.

Il rend compte de l'entretien au Conseil Municipal.

Courrier de Madame Simone TAFFOREAU :

Celle-ci nous informe de sa démission de ses fonctions de suppléante de la bibliothèque municipale. Il sera nécessaire de trouver un suppléant à Monsieur Didier BLANCHARD.

Courrier de MM. Gisèle et Niksa KRSTULOVIC :

Ceux-ci nous informent des nuisances occasionnées par la présence de jeunes gens qui se réunissent sous le préau du Centre Médico-Social et qui font du tapage nocturne.

Le Maire,
Jean-Marie ROUSSE.